

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

WT/GC/W/371

13 octobre 1999

(99-4361)

---

Conseil général

Original: anglais

## PRÉPARATION DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE 1999

### Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires

#### *Communication de la Jamaïque*

La Mission permanente de la Jamaïque a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 5 octobre 1999.

---

#### **Contexte**

1. Les pays en développement sont foncièrement attachés à l'Accord SPS et aux principes qu'il énonce concernant des données scientifiques solides, l'évaluation des risques et l'alignement des normes nationales sur les normes internationales. Nonobstant, les propositions ci-après, fondées sur l'expérience acquise par les pays des Caraïbes au cours de la mise en œuvre de l'Accord SPS, sont présentées en vue d'accroître son utilité pour les pays en développement.

#### **Propositions**

2. Les Membres conviennent que les concepts vagues énoncés dans l'Accord, tels que "conditions identiques ou similaires" (article 2:3) et "délai raisonnable" (article 5:7), devraient être clarifiés.

#### Les procédures de notification devraient être encore simplifiées

3. Dans les cas où il est permis aux Membres de l'OMC d'établir leurs propres normes (article 3:3), le processus d'élaboration des normes devrait être ouvert et transparent, des dispositifs spéciaux étant mis en place pour aider les pays en développement à se conformer à ces mêmes normes.

4. Les Membres de l'OMC devraient convenir de l'établissement d'un fonds commun expressément destiné à aider les pays en développement à accroître leur participation aux travaux du Comité SPS et des divers organismes internationaux de normalisation. Du point de vue des pays en développement, un tel fonds est parfaitement compatible avec l'article 10:4 de l'Accord SPS.

5. Des niveaux plus élevés de ressources d'assistance technique seront nécessaires pour aider les pays en développement à tirer profit de l'Accord.

---